

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie	France
Un an FR. 10	Un an FR. 12
Six mois 6	Six mois 7

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50

PAYABLES D'AVANCE

ESCROQUERIE POLITIQUE

Tunis, le 7 Janvier 1897

ESCROQUERIE POLITIQUE

Par une curieuse coïncidence, le même jour où le suffrage restreint envoyait à la chambre haute une majorité décidée à entraver la marche en avant des réformes sociales, le gouvernement tunisien prenait une mesure décisive contre la liberté de penser et d'écrire.

Le cautionnement, dont nous avons parlé quelquefois, vient d'être imposé à la presse entière de la Tunisie avec certains raffinements de forme qui dénotent chez les auteurs de ce décret la ferme volonté de jeter hors de l'arène politique tout ce qui peut être pour eux une simple opposition.

Cet arrêté qui nous ramène aux jours les plus noirs de l'Empire a été pris, dans des circonstances très graves, sans consulter la volonté du Parlement français.

C'est, en un mot, une véritable escroquerie politique.

Nulle part, en Europe, une pareille décision n'eût passée sans soulever l'indignation de tout le pays. Ici, sur terre française, nous devons l'accepter par force et pour notre propre dignité. Les étrangers qui nous entourent et qui paraissent admirer notre régime républicain pourront, maintenant, être persuadés que, chez nous, on peut commettre tous les abus, emprisonner des citoyens sans le moindre motif et ruiner impunément des industriels.

Où nous conduiront tous les actes que le Résident de France prend à la légère au mépris de tous les droits ? Il a le premier divisé la Colonie par ses menées politiques; il a le premier détruit l'œuvre de ses prédécesseurs dont le but avait été l'union de tous les Français, au moins sur le terrain économique.

La cause du mal il ne doit pas la rechercher dans l'opposition acharnée qu'il a rencontrée devant lui le jour où la Colonie a compris que les conceptions manquaient de logique; il doit jeter un coup d'œil sur l'entourage qu'il s'est donné ou qu'on lui a imposé le couteau sur la gorge, et se persuader que l'injure est venue de là.

Aujourd'hui c'est ce seul entourage qui se réjouit de cet état nouveau. C'est lui seul qui en profitera; car aucun organe ne pourra dévoiler de

sormais les dégradations et les pots de vin.

L'œuvre est belle et l'idée qui l'a engendrée est trop basse pour arrêter un instant l'attention des honnêtes gens.

La mesure, a dit quelqu'un, s'imposait: autre chose aussi s'imposait, c'est l'honnêteté chez un parti qui dirige nos affaires et que l'indifférence du résident laisse agir à sa guise.

Ils ont franchi un écueil, mais ils n'ont pas sauvé leur situation compromise, les actes de ce genre ne peuvent qu'attirer la réprobation publique.

Lorsque M. Cambon, de sa propre initiative, rétablit le cautionnement, la Colonie le toléra, car elle comptait qu'un homme de cette intelligence ne se laisserait jamais entraîner dans la voie des abus.

Avec M. Millet, nous avons tout à craindre car les nombreuses preuves qu'il a données de son entêtement et de ses décisions désordonnées sont le gage d'un régime despotique et insensé.

La métropole doit s'émouvoir; déjà, une campagne violente des journaux indépendants a relevé certains dessous de notre politique coloniale et ces révélations ont détruit pour longtemps le prestige de leur pouvoir.

Le parlement sera à son entrée saisi de cette mesure; espérons qu'il ne se trouvera pas un député pour ratifier le décret du génie de Millet et à la rapacité déjà légendaire de ceux qui gravitent autour de sa fortune et du trésor public.

Si l'on doit respecter le résident, il est aussi du devoir de ce résident de rester au-dessus de certaines compromissions et de demeurer inattaquable au poste d'honneur où la volonté nationale a bien voulu l'appeler.

Le journal des X prétend que nous n'avons pas lu attentivement son dernier numéro. C'est une affirmation prétentieuse. Le style de cet organe est une attraction à laquelle les plus fins lettrés ne peuvent se soustraire.

Il nous suffira de relever simplement dans la rectification que cette feuille communique à ses lecteurs, une incohérence notoire.

L'organe, du Cercle des intérêts commerciaux, prétend n'avoir à s'occuper d'aucune arrestation politique et d'autre part il consense avec embarras s'être élevé contre la triple arrestation.

Un journal indépendant qui ne s'occupe d'aucune arrestation politique !...

C'est une perle.

Le nouveau Rédacteur,

H. C.

NOS RÉSIDENTS ET LA PRESSE

Depuis l'occupation de la Tunisie par la République Française, la maison de France, devenue aujourd'hui le repaire de quelques séctaires, a eu comme hôtes, Messieurs Roustan, Cambon, Massicault,

Rouvier, et enfin Millet, déjà légendaire par son impopularité.

Monsieur Roustan, d'abord Consul Général de France à Tunis, fut presque aussitôt l'entrée des troupes françaises dans la Régence, élevé au grade de Ministre plénipotentiaire.

Doté d'une grande énergie, il prépara comme consul, l'occupation de la Tunisie par les français; il eut comme ministre la joie de partager les honneurs de la conquête avec ceux qui lui aidèrent à doter le pays de cette nouvelle colonie.

Cependant malgré l'immense service qu'il venait de rendre à son pays, il eut ses contradicteurs, le diapason des polémiques fut porté à un si haut point, qu'il fut pour ainsi dire contraint de poursuivre ses détracteurs, pour se laver des accusations dont il était l'objet :

Personne n'a oublié le procès retentissant Roustan - Rochefort, ce dernier fut acquitté en cour d'assises, Monsieur Roustan se retira dans sa propriété du Var, pour se guérir des blessures du procès.

Plus tard, il fut nommé ministre à Washington.

Son successeur Cambon, le promulgateur de la loi sur la presse tunisienne de 1884, bien qu'il eût pris la précaution de la museler par un cautionnement, ne fut pas plus heureux que son prédécesseur, lui aussi dut inévitablement passer au crible de la critique, et on sait si (Le Réveil Tunisien) qui à cette époque s'imprimait à Bône fut courtois envers ce ministre.

Mais avec la largeur de vue qu'il possédait, il entrevit d'un rapide coup d'œil, la cause de ce déchainement d'opinion, homme de décision, il ne prit conseil que de lui-même, il remplit sans hésiter avec la tourbe qui à son insu salissait ses salons, et prit ainsi, sans a coups, la popularité qui le fuyait au galop.

Ce ministre qui avait une volonté de fer, n'eût jamais la pensée de recourir aux armes que la loi lui avait mis aux mains, pour réduire au silence une opposition qui visiblement le contrariait.

Il eut non seulement la dignité qui convient à un homme qui occupe un poste de cette importance, mais il fut comme tous les grands hommes, magnanime et bon.

Il représente aujourd'hui la France à Constantinople.

Monsieur Massicault, son successeur à la Résidence, se heurta peu de temps après son arrivée à Tunis, à une certaine hostilité d'une fraction de la colonie, bien qu'à l'état latente cette sourde opposition se manifesta suffisamment pour éveiller l'attention du nouveau ministre, mais, loin de craindre la critique et de s'apaiser du bruit de la presse, ne craignant pas la divulgation de quelque sale histoire, il répondit aux murmures qui commençaient d'arriver jusqu'à son cabinet de travail, par une mesure libérale qui déconcerta les caractères les plus aigris contre lui.

Ce que M. Cambon, par un restant de crainte inexplicable n'avait osé faire, monsieur Massicault le fit.

Par un arrêté dont la date nous échappe il supprimait le paragraphe 5 de l'article 7 sur la loi de la presse, relatif au cautionnement, du coup, la presse Tunisienne prit le vol avec plus de liberté.

Est-ce à dire, que cette mesure essentiellement républicaine; le mit hors d'atteinte des coups de l'opposition qui se produisit plus tard.

Non ! Au contraire, ainsi que ses prédécesseurs il eut à supporter les attaques âpres et violentes d'une opposition qu'à tort ou à raison, nous ne le discutons pas, le rendait responsable de tous les maux dont le pays souffrait.

Mais en souvenir de cet acte digne d'un honnête et vrai républicain, l'intensité, la violence des apostrophes qui le visait, eurent pour effet faire sortir des rangs de la colonie des défenseurs aussi dévoués,

qu'à l'abri de toutes attaques, par leur passé sans tâche et leur probité.

Et bien que ce journal l'ait quelque fois piqué au vif, il faut rendre hommage à M. Massicault, car, s'il eût comme homme, à souffrir cruellement de ces attaques il eût du moins comme ministre, assez de jugement et de sang-froid, pour ne pas se laisser entraîner dans la voie des représailles.

Je crois qu'on peut dire bien haut que M. Massicault eût préféré abandonner son poste, plutôt que se rendre excécrable à ses compatriotes, en frappant comme un sauvage les quelques uns, parmi ceux, qui ne voyaient pas le soleil se lever au même instant qu'il le voyait lui-même.

Il est mort à son poste, entouré de la sympathie générale.

Nous avons vu bien des yeux se mouiller de larmes lorsqu'on conduisit ce vieux républicain à sa dernière demeure.

Seul, parmi ces prédécesseurs, M. Rouvier qui lui succéda a eu en Tunisie des jours tranquilles; il n'a pas connu les aiguillons de la critique; doux, affable, il aimait ses compatriotes; tous ses efforts tendirent à apaiser les derniers ferments de discorde qui s'agitaient au sein de la colonie, lors de son arrivée.

Puis, brusquement, sans crier gare, il est parti pour la Suède où il représente la France.

C'est en droite ligne de ce pays, que M. Millet est venu prendre possession de son poste.

Ce ministre a dû venir au monde un jour d'orage, aussi comme le mauvais temps, il n'est pas clément.

A peine mettait-il le pied sur le sol tunisien que le premier acte qu'il fit, fut de faire arrêter Lacroix, comme un criminel, pour lui faire purger une condamnation qu'il avait encourue pour un délit de presse. Et pourquoi sans rime ni raison se laissa-t-il entraîner à cette violence ?

Cette force de pouvoir fut le point de départ de l'antipathie considérable qui l'entoure.

Notre but n'est pas de faire la critique de toutes les fautes commises par M. Millet pas plus que nous ne nous attarderons à énumérer toutes les avances que la majorité de la colonie subit depuis son séjour en en Tunisie.

Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler que depuis qu'il y a en Tunisie des ministres qui représentent la France, M. Millet est l'unique qui ait eu assez deiceps pour soulever contre lui, la réprobation quasi-unanime de la Colonie Française.

Le coup de nerf ainsi que l'a qualifié la vaillante Tunisie Française auquel il vient de se livrer ne rehaussera ni son prestige ni attirera à lui la sympathie des hommes de bon sens.

Seuls, des gens avenglés par une haine aussi féroce qu'incompréhensible peuvent approuver une mesure pareille.

Malgré tous les soins que puissent apporter les rares partisans des coups de force pour atténuer l'impression pénible produite par les arrestations préventives de Lacroix, Crozet et Brigol, pour un délit de presse, cet acte d'autre temps n'en restera pas moins figé sur la face de M. Millet comme un signe indélébile de cruauté.

Par ce rapide exposé, on sait que de tous temps, nos résidents ont eu maille à partir avec la presse, mais les prédécesseurs de M. Millet, tous hommes d'incontestable valeur, ne redoutaient pas la critique pour bien acerbé qu'elle fût.

Inféodés à aucune secte, ils ne pensaient que par eux-mêmes.

Peut-on en dire autant de M. Millet ?

PIERRE.

Revue de la Presse

La presse française continue à s'occuper de l'arrestation du 24 décembre dernier.

La *Libre Libre* est terrible pour le Résident Millet. Pourquoi à l'instar de M. Roustan, notre ministre ne poursuivrait-il pas Drumont?

Sans doute, les tribunaux de Paris ne se plieraient pas à toutes les exigences.

La Presse tunisienne est calme; seuls, la *Tunisie Française* et l'*Echo Tunisien* que nous tenons à remercier publiquement traitent avec le dernier mépris l'action qui a été commise.

De la *Tunisie Française*, sous la signature de M. de Carnières :

Cette arrestation insolite ressemble fort à une tentative d'intimidation : on pourrait croire que Résident général et Procureur de la République ont voulu imposer silence à la presse sur les dessous du malheureux duel dont la Colonie tout entière s'est émue! — Peine inutile : la vérité est connue, et si nous l'avions publiée, c'est par respect pour nous-même, parce qu'il ne nous convient pas de traiter, dans un journal, des questions d'ordre privé. Que le Ministère des Affaires étrangères ordonne une enquête, ainsi que nous l'en prions, et nous dirons aux enquêteurs ce que nous avons à dire, sous la foi du serment.

Mais en voilà assez sur cette triste affaire dont nous n'aurions plus parlé sans le dernier — est-ce le dernier? — coup de tête du Résident général. A la rigueur, nous aurions compris l'arrestation de la rédaction de la *Petite Tunisie*, une semaine plus tôt, immédiatement après l'apparition des articles incriminés. C'eût été une maladresse, mais cette maladresse eut eu pour excuse la première impression de colère. Tandis que, huit jours après, prise froidement, entourée de circonstances aggravantes, une telle mesure, si légale qu'elle puisse être, a plutôt l'air d'une vengeance personnelle que d'un acte de justice! Est-ce qu'à moins d'urgence on arrête des prévenus le soir de la veille de Noël? Est-ce qu'on n'aurait pas dû laisser en liberté l'imprimeur pour qui la fin de l'année est l'époque du travail et qu'on ruine, lui et les siens, en le jetant en prison? — Il y a des raffinements que le public appréciera.

Le lendemain, on saisit le numéro de la *Petite Tunisie*, à l'imprimerie, avant qu'il ait été mis en vente. Que contenait donc ce numéro? Nul ne le sait : aucun exemplaire, dit-on, n'a échappé à la police. En vertu de quelle loi a-t-on pu saisir un journal qui n'avait pas paru, qui, par conséquent, n'existait pas? — Et les suppositions vont leur train : la *Petite Tunisie* faisait, raconte-t-on, des révélations : est-ce vrai? — Et, partout, on répète que cette saisie laisse voir le bout de l'oreille, que le Résident général a voulu moins punir un délit que couper court à une campagne dont ses nerfs étaient excédés!

Eh! mon Dieu, quand on occupe une haute situation politique on doit avoir du sang froid. Voyez le Gouverneur général de l'Algérie! Chaque jour, il est l'objet des attaques les plus violentes, et il ne poursuit pas. Peut-être M. Millet ne poursuivrait-il pas davantage si le procès qu'il intente devait venir devant le jury?

Quelques individus, profitant de l'incarcération de MM Lacroix et Crouzet, se permettent de répandre sur leur compte des infamies.

Qu'ils attendent donc, ces misérables, la mise en liberté de nos rédacteurs, ils pourront alors les accuser librement.

Mais ce jour-là, il est probable que le courage dont ils font montre en ce moment s'évanouira aussitôt.

La lâcheté est une des caractéristiques de leur vie.

Réception

DES JOURNALISTES A LA RÉSIDENCE
le 1er janvier

Cabinet du Ministre
Ameublement ordinaire

M. MILLET, fatigué d'une longue veille consacrée à l'étude du cautionnement. — Huit heures du matin.

Le Ministre appelle son Chaouch

M. de Carnières et M. Ventre ont-ils franchi le seuil de mon Palais?

LE CHAOUCH. — Ji li conni bas, môssie li Miniss.

M. MILLET. — Comment vous ne connaissez pas le directeur de la *Tunisie*?

LE CHAOUCH. — Aa voui, cilui-là qui lé anbrison?

M. MILLET. — En prison, de Carnières!

LE CHAOUCH. — Vô ji la ba fer arrité, li soir di la Révélio?

M. MILLET. — Imbécile, c'est Lacroix; tu confonds; j'ai voulu m'assurer de son silence.

LE CHAOUCH. — Citi une mister ji ti di; ji vô gombran bas... et i...

M. MILLET. — Dis-moi, Salem, aucun des autres membres de la presse n'a-t-il demandé à s'entretenir avec moi?

LE CHAOUCH. — Voui, Esselancé cilui-là qui ti tritini tojor e chi toi jili sara vorsé di l'itritini éternémen i a basé li bab di la Sidence, y a oune momen.

M. MILLET. — Il a collaboré jusqu'à ce matin avec moi pour une affaire qui l'intéresse et qui intéresse ma tranquillité.

LE CHAOUCH. — Portan i avi ley bien conta.

M. MILLET. — Il y avait de quoi... mais dis-moi, Salem le temps s'enfuit mais la réception ne commence pas.

J'augure bien mal de la journée. Elle va d'ailleurs être terrible: Réception jusqu'à dix heures; et puis, apparition de la *Petite Tunisie*. J'ai pourtant donné les ordres nécessaires pour qu'un exemplaire me soit soumis; mais comment, hélas! compter sur la modération de ces gens-là. J'ai fait emprisonner toute la Rédaction; et la Rédaction continue toujours! ils m'ont donc en horreur?

LE CHAOUCH, se souvenant du mot imbécile qui lui a été adressé. — Comé tot la Colonie, môssie la Miniss.

M. MILLET. — Retire-toi, ingrat, tu ressembles à T. P.

LE CHAOUCH. — T. P.?... Tilofle (avec dignité) por qui ti vô mi briné.

M. MILLET. — Dis-moi, Salem, le Directeur du *Protectorat* m'a-t-il fait demander?

LE CHAOUCH. — Esselancé, i la torné dipoui cit matin tinan da la min oune *Protectorat* di la 23 dicembre.

M. MILLET. — Comment as-tu pu reconnaître ce libelle que je croyais épuisé?

LE CHAOUCH. — Cit examplair i lé resti gravi da mon tite.

M. MILLET avec effroi. — Cet homme me fait peur!... mais, dis-moi, Salem... dis-moi encore... Il me semble entendre sur la place un mouvement insolite de population... Regardes si tu n'aperçois pas El-Zéar ou Colin?

Le chaouch se retire.

LE CHAOUCH, entrant avec majesté. — Ji les a vou, Esselancé; i si so milé en didan di la fole.

M. MILLET. — Quelle contenance avoir?

Grand mouvement.

On annonce les Présidents des Corps élus

M. MILLET. — Messieurs...

M. DE CARNIÈRES. — M. le Ministre, c'est avec regret que je suis contraint de vous dire que l'agriculture n'est pas contentée...

(Mouvements).

M. VENTRE. — M. le Résident, c'est à grand regret que les circonstances m'obligent à vous dire que le commerce est mécontent.

M. MILLET, avec effroi. — Ça débute mal.

Il aperçoit Communaux.

.... Mon sauveur?

COMMUNAUX. — Très heureux, M. le Ministre, de vous féliciter, et de nous féliciter par la même occasion, mon ami Théophile étant, du reste, du même avis que moi.

Vous avez parfaitement agi; et vous connaissez trop nos sentiments pour ne point apprécier la démarche que nous tentons auprès de vous, pour essayer d'obtenir la suppression des organes dangereux pour notre commerce et pour notre patriotisme. Les intérêts commerciaux...

M. MILLET, interrompant tout bas. — Taisez-vous... ils sont là.

M. COMMUNAUX. — Personne ne les connaît?

M. MILLET. — Ils sont dangereux quand même; leur organe est terrible et leur style écrasant. (faisant signe à Communaux) Tenez, du reste, j'aperçois dans le fond M. Gervais, qui s'avance à la tête de la Société des Limonadiers.

M. COMMUNAUX, avec un air grave. — Jamais je n'aurai cru que cette Société des intérêts commerciaux fut aussi répandue dans la Colonie. C'est donc l'opposition de la Conférence consultative?

M. MILLET, avec un tremblement. — Taisez-vous, malheureux... c'est Poublon... c'est Mouren... c'est... ce sont cent membres.

Communaux se retire épouvanté.

M. MILLET (à part). — Il est dix heures et la *Petite Tunisie* qui va paraître; avisons. (haut) Il faut que je parte. (Appelant le chaouch).

LE CHAOUCH. — Toi ji lappilé bor moi!

M. MILLET. — Si... si... si... Fabbri se présente confirme-lui l'affaire des annon-

ce; si Massari tient à me causer, tu lui diras que ses opinions francophiles me donnent à réfléchir. Il me faut une entrevue avec le consul....

Il part.

Levenant.
"oubliais l'Officiel.... dis-leur que la copie leur sera remise ce soir; je tiens à saisir la presse.

LE CHAOUCH. — Mélih! ya sidi Risiden, nba bor, ji ti fir bien ta comissio!

DICK.

Jlysse Crouzet

Jne des victimes de l'arrestation opérée le 24 décembre dernier, dans les bureaux de la « Petite Tunisie »; un philosophe par excellence et un indépendant par caractère, qu'un journal à insinuations malsaines a essayé d'accuser d'obéir aveuglément au directeur de la « Petite Tunisie » où il était collaborateur et gérant.

A le courage de son opinion comme il a celui d'imposer à ses détracteurs le silence et le respect.

Méridional, il possède un caractère emporté, mais il garde dans ses plus mauvais moments le sentiment généreux qui est le fond de son tempérament.

L'avenant, serviable prêt à rendre tous les services et à défendre en payant d'une personne les causes qui lui paraissent justes.

Par ses expressions quelquefois un peu dures pour ceux auxquels elles sont adressées, s'est attiré l'inimitié de la tourbe gouvernementale.

Sortira, espérons-le, comme les autres, de la mauvaise passe où les a jetés la rancune et la haine et viendra reprendre à la « Petite Tunisie » la place de secrétaire de Rédaction qu'il a occupée avec tant et indépendance.

D'une semaine à l'autre

Je pourrais vous expédier, chers lecteurs, une chronique rapide, dépourvue de sens comme j'ai l'habitude d'en écrire; mais, en l'absence de notre directeur, je sens absolument à faire le zèle tout comme police de Tunis.

Elle est excessivement drolatique cette corporation, et si mon esprit n'était pas affaibli par les récents événements, je tenterais à satisfaire votre curiosité, aiguës sans doute par les faits politiques qui se succèdent sans interruption.

Seulement, mon rôle à la « Petite Tunisie », n'est point de vous narrer dans des termes sérieux les choses quotidiennes de la semaine. J'ai reçu, à ce sujet, des reproches très graves, et en parlant de l'administration policière, il m'est interdit de l'accuser d'incorrection, mais seulement, et à peine, de naïveté.

Le premier jour de l'année qui était le jour de notre apparition, nous avons eu un mal énorme, à faire parvenir jusqu'à vous, une prose, que le gouvernement devait tout d'abord sanctionner.

Il ya des cas où les autorités dominantes gaffent, mais elles se relèvent toujours par un coup d'éclat; dans les derniers incidents, les pouvoirs ont gaffé sans espoir d'élévation.

Voici les textuelles paroles qui ont été prononcées entre notre gérant et les mites gouvernementales :

Nous sommes obligés de soumettre un numéro au résident et un autre au par-« qu »; nous rendrons une ordonnance de « laisser sortir lorsque ces deux pouvoirs « auront décidé la vente ».

Qu'on dites-vous? comment jugez-vous le procédé?

Vous êtes trop fashionables, chers lecteurs et votre tempérament ne ressemble nullement à celui que je possède, car les plus grandes horreurs me font hoqueter et jamais soupirer de douleur.

Passons encore comme nous passons toujours sur les plus mauvaises intentions.

Le gouvernement était sans doute surexcité par la lecture à laquelle le directeur de la « Tunisie Française » a bien voulu le soumettre. Qu'il me permette ce directeur de me solidariser avec ses idées, si lui personnellement ne veut pas se solidariser avec la rédaction de la « Petite Tunisie ». En homme d'esprit et de talent, il comprendra sans doute, sans connaître l'ancien directeur qui lui expédie si sincèrement de pareils éloges qu'il s'est attiré la sympathie de toutes les honnêtes gens qu'il possède.

Il a peut-être pu être plus dur, si la

nouvelle du cautionnement était à ce moment parvenue jusqu'à lui. Mais notre Gouvernement, qui fait ordinairement si mal les choses, avait tout prévu; et son contentement, qui au moment de la lecture en question, se transformait en horrible rictus, devait avoir le lendemain de cette défaite. Il l'a eu en effet, mais à quel prix? Par quel subterfuge, par quelle horrible combinaison.

Par la combinaison de ceux qui ont tout à gagner des résultats d'une pareille mesure. Par ceux qui achètent sans jamais payer et qui vendent leur conscience au même prix que les concessions de phosphate.

Hélas! que toutes ces machinations sont odieuses; combien nous nous trouvons ravalés au dernier rang de la civilisation et de quel œil jaloux voyons-nous les peuples gouvernés par des rois et des tyrans.

La presse qui profite a formulé, néanmoins des aveux remplis d'une douceur angélique et d'une hypocrisie toute basilique (adjectif trouvaillé de la haute presse).

Les quelques littérateurs qui composent l'Administration tunisienne se sont lancés dans des dissertations qui frisent de très près l'incorrection des miennes au point de vue épistolaire, mais qui sont néanmoins le désavantage de manquer de générosité et de franchise.

Ce matin même, car je suis contraint d'écrire un mercredi pour jouer un dernier manvais tour aux autorités, je lisais avec très peu d'intérêt comme je lis ordinairement les numéros de l'organe officiel les notes et croquis d'un rédacteur que je ne connais pas.

Il paraît, d'après ce dernier, que l'injure en Tunisie, vise surtout les particuliers et surtout la vie privée des individus. La zoologie et la médecine, ajoute-t-il, sont particulièrement exploitées.

Cette phrase est un pur chef-d'œuvre de et M. Millet qui devient pointilleux comme une femme nerveuse méditera longuement sur l'insulte que lui adressa si impartialement son subordonné de la *Dépêche*.

Monsieur Millet qui a été injurié par la presse tunisienne et qui ne fait sans doute partie d'aucune corporation médicale se trouvera compris dans la branche zoologique, dont parle son collaborateur.

A moins de donner à la phrase une autre interprétation!

Mais comment trouvez-vous la dernière dont l'auteur semble être M. Spire lui-même (qu'il ne nous réserve néanmoins pas pour cet aveu ses foudres oratoires) Soucieux de faire parvenir la bonne nouvelle du décret résidentiel aux gérants et imprimeurs des journaux de la régence, notre prévoyant procureur a fait signifier à chacun d'eux une liste d'accuser de réception où nous avons pu lire à tour de rôle l'opinion de tous les directeurs.

Les plus sensés ont refusé de signer, ce qui est assez logique, les moins téméraires ont acquiescé sans faiblesse et sans entrain. Les plus intéressés ont paraphé avec une vigueur caractéristique, il en est de reste que d'eux notre réserve nous force à les passer sous silence.

Nous nous sommes réservés la satisfaction bien enfantine du reste de cacher jusqu'aux bout notre intention de paraître ou de disparaître.

C'est anodin, mais M. Millet n'en dormira pas de quelques jours et c'est une consolation pour nous d'infliger à ce petit tyran l'ennui d'une veille que nous désirerions pourtant qu'il veille avec plus d'attention aux intérêts de la colonie? Ce serait peut-être trop lui demander.

DICK.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX
GRAND CAFÉ DE TUNIS

Le procès intenté par M. Millet à MM. Lacroix, Crouzet et Brigol, qui devait être appelé à l'audience correctionnelle de mardi dernier, a été renvoyé à mardi prochain, nos amis ayant interjeté appel de la décision du juge d'instruction qui les maintenait en prison préventive, malgré leur demande de mise en liberté, sous le fallacieux prétexte que la presse en Tunisie est soumise au régime du droit commun.

GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS
Brasserie GEORGES
RESTAURANT. — SERVICE A LA CARTE
PROCHAINEMENT
Ouverture des salons particuliers

Nous tenons de source absolument certaine que M. le procureur de la République aurait fait part, le 1er janvier, à quelques membres du barreau et à ses intimes, de son intention bien arrêtée de nous quitter.

RICHE ASSORTIMENT
EN
BIJOUTERIE, JOAILLERIE
ET ORFÈVRE
pour étrennes et cadeaux de nocés

AU CADRAN UNIVERSEL
CHARLES KLOTH

HORLOGERIE TONEUG ES NR
CHRONOMÈTRES-RÉPÉTITIONS
ATELIER DE RÉPARATION
Montres **REGULADOR**

Nous nous demandons quelle mouche a bien pu piquer notre honorable procureur pour vouloir nous quitter aussi précipitamment ?

Que la terre de Tunisie lui soit légère et qu'il n'emporte pas d'elle un trop mauvais souvenir !

M^r et M^{me} STUHR Chirugiens-Dentistes
10, Rue Es-Sadikia
ENGLISH SPOKEN — MAN SPRICHT DEUTSCH

M. Maillé aurait renoncé, paraît-il, après son bel exploit du 18 décembre, à demander son intrusion dans la magistrature tunisienne.

Nous comprenons cela sans peine.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar
PLATS DU JOUR

TERMINUS-HOTEL

J. GILLODS, propriétaire
Place de la Gare Française. — TUNIS
Cuisine Recommandée
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confortable, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

Entreprises générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY
successeur
DE J. CHEVALIER
TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchiennes-au-Pont (BELGIQUE)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Corniches; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS. — 14, Rue des Glacières — TUNIS

ATELIERS DE CONSTRUCTION METALLURGIQUE
H^{te} OBRE

Avenue de Carthage. — Tunis
AVIS M. H. OBRE, serrurier-constructeur et dépositaire de diverses maisons, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que, vu l'extension de son travail et pour cause d'agrandissement, ses ateliers et bureaux sont transférés Boulevard de Carthage, depuis le 1^{er} juillet 1896.

Imprimerie Lithographique

A. BEAU
Rue d'Allemagne, 13. — TUNIS.
Maison fondée en 1887
Impressions en tous genres pour le commerce, l'industrie et les administrations. — Gravure. — Autographie. — Registres. — Atelier spécial de reproduction de dessins par la lumière en traits blancs sur fond bleu ou inversement. — Reproductions inaltérables en traits noirs ou de couleurs sur papier quelconque. Ce procédé conserve à l'échelle une exactitude rigoureuse, le tirage se faisant à sec sur presse lithographique.
TRAVAUX SOIGNÉS. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

René Delarue

14, Rue d'Espagne, Tunis
Eaux-de-Vie de Vin et de Marc
CHAMPAGNE RYART
VINS DE FRANCE
fins, demi-fins, ordinaires
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes, Chevrons Linteaux de toiture, Lattes à Plafond
Baptistin BRÉMOND
SCIÈRIE MÉCANIQUE
MENUISERIE ET CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1, 2, 3
ET RUE DE BELFORT — TUNIS

QUINQUIN VINCENT

(Marque déposée)
Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage (GROS ET DÉTAIL)
Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

A. SUMIAN
Mégissier, Naturaliste, Préparateur
Médaille de vermeil, Diplôme d'honneur Bougie 1890; Diplôme à l'Exposition Artistique et Industrielle de Carthage 1895.
Empaillage d'animaux de toutes sortes. — Montage de peaux de fauves. — Vente, achat, échange et préparation de tous sujets d'histoire naturelle.
PRIX TRÈS MODÉRÉS
14, rue Es-Sadikia, — TUNIS

FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES
C. ODINO
Place Bab-Saadoun
Les briques romaines défont toute concurrence comme excellence de matériaux et de facture; elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur les concurrents.
Le mètre carré depuis 1,5 0
On livre immédiatement.
On se charge de toute espèce de construction

Salle de Ventes Libre

44, Avenue de la Marine, 44 — TUNIS
D. POTS — CONSIGNATIONS
ÉCURIES — REMISES
L'Administration de la salle de ventes libre, accepte le dépôt de toute sorte de marchandises mobilières, neuves ou d'occasion (en bon état), soit pour en opérer la vente soit pour leur conservation.
Vente permanente au comptant, 4 % en sus.

BRASSERIE KESSLER

DIRECTION: ARMAND
Tous les soirs, Grand concert par toute la Troupe
ATTRACTIONS — PANTOMIMES
OPÉRÉTTES
ENTRÉE: les jours de semaine 10 c. (droits d'auteurs); les samedis, dimanches et fêtes, 25 c., (droits d'auteurs compris.)
Tous les dimanches et fêtes entrée libre pour la matinée.

BRASSERIE DU PHÉNIX

RUES AMILCAR ET ANNIBAL
F. MACHERET, propriétaire
RESTAURANT A TOUTE HEURE
SOUPERS
SALLE RÉSERVÉE

BOUTARGUE ET CAVIAR D'ORIENT

POISSONS SALÉS et SECHÉS
Dépôts du lac de Bizerte: au Marché (Poissonnerie)
VENTE EN GROS ET DÉTAIL

Charcuterie de Paris

MAISON DE CONFIANCE
Rue d'Italie (près Tunis-Hôtel) — TUNIS
JULIEN CUVILLIER, PROPRIÉTAIRE

Grande Maison de Verrerie

"AU PAON"
J. COSTA & C^{ie}
TUNIS. — 13, Rue des Tonnelliers. — TUNIS
Verrerie, porcelaine et cristaux. Poterie de ménage. Grand assortiment de lampes pour cafés et à suspensions. Lustres et jardinières. Articles de ménage en tous genres. Fourniture pour cafés, restaurants et cantines de troupes Louage de vaisselle. Verrerie et toutes choses nécessaires aux noces et festins.
Prix déliant toute concurrence loyale. Facilités de paiement pour personnes de tous repos.
VISITEZ POUR CROIRE

M. Ferdinand PANCRAZI, de Ghardimaou, a l'honneur d'avertir le public qu'il a ouvert un **Dépôt de Charbon de bois, 18, rue de Rome**, aux prix suivants:

Charbon d'olivier, les 100 kilos	Fr. 7 50
— de bois inférieur, les 100 kilos	6 50
Rendu en magasin	
En wagon rendu en gare de Tunis:	
Charbon d'olivier les 100 kilos	Fr. 6 65
— de bois inférieur, les 100 kilos	5 65
Vente au détail:	
Charbon d'olivier, les 3 kilos	» 25
— de bois inférieur, les 3 kilos	» 20

N.B. — Ces prix seront maintenus pendant toute la saison d'hiver pour MM. les clients.
Bois de frènes et d'ormes pour charrens
PRIX MODÉRÉS

Epicierie de la Régence

TUNIS - 12, rue d'Italie
S. ATHANASIOU & C^{ie}
Denrées coloniales, Conserves, Salaisons
Arrivage toutes les semaines de beurres et fromages
Liqueurs des premières marques

La Maison se recommande par ses produits de premier choix et la modicité de ses prix.

Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 16
Gérant-Responsable: J.-D. SANTARELLI

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
C. BOURY, Armurier
TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS
L. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'il trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23. un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

Le meilleur reconstituant
EST LE

Vin Tonique des Suffètes

à base de Kola-Coca, phosphate de chaux, jus de viande, cacao et colombo, préparé à la Pharmacie Lyonnaise, 12, rue d'Italie.
Ce vin, d'un goût excellent, convient à tous les âges et permet de supporter facilement les grandes chaleurs.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et cativantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beau* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon, 2 francs les 6 flacons, 10 Francs
Dans toutes les pharmacies
Se défier des contrefaçons
DÉPOT: PHARMACIE NEVEU

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON RIBET NEVEU
TUNIS — 14, Rue d'Espagne, 14 — TUNIS
Z. GENEVAY, successeur
Dépositaire des produits à la marque *Élixir Boll*

A l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'an

GRAND ARRIVAGE DE Bonbons de chocolat, Fondants Nougats, Fruits confits Marrons glacés et Papillottes

Terrine de Foie gras de Strasbourg depuis 1 fr. 50
Expédition de colis-postaux, dattes, mandarines et oranges

FOUR TOUS PAYS
Tout acheteur au-dessus de 5 fr. aura droit à un billet de tombola.

GROS LOT:
UN TABLETTE DE CHOCOLAT de 70 kilos

FURNITURES POUR MODES

GANTS — CRAVATES
A L'ÉLÉGANCE » MODES
11 Rue d'Allemagne — TUNIS

C^{ie} DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE

des Eaux de Tunis
Société anonyme
CAPITA: 3.000.000 DE FRANCS
Avis aux Actionnaires

MM. les actionnaires sont informés qu'un à-compte sur l'exercice 1896 de francs 10 nets, sera payé à partir du 2 janvier 1897, contre remise de coupon n° 22.

Avis aux Obligataires

MM. les porteurs d'obligations 4% (1^{re} et 2^e série) sont informés que le coupon au 1^{er} janvier 1897 sera payé à partir du 2 janvier 1897 en francs 10 nets, contre remise du coupon n° 11 pour la première série et de celui n° 9 pour la deuxième série.

4^{me} Tirage-Obligations 4% (1^{re} série) remboursables à 500 francs. Titres sortis: 308, 529, 70, 713, 800, 831.

9^{me} Tirage-Obligations 4% (2^e série) remboursables à 500 francs. Titres sortis: 1035, 1136, 147, 1618, 1655, 2017, 2, 158, 2495, 2617, 2620, 259, 3003, 3189, 3243, 3456, 3598, 3624, 3639

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des obligations, se feront chez MM. S. PROPPER ET C^{ie}, 8, rue de la Michodière à Paris et à Tunis, à la BANQUE DE TUNISIE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GRANDE SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES

E. FAURE & C^{ie}
TUNIS. — 14, rue d'Italie. — TUNIS

SAMEDI 19 DÉCEMBRE ET JOURS SUIVANTS

EXPOSITION de Jouets et Articles d'Étrennes

La Maison E. FAURE ET C^{ie} est heureuse d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du premier jour de l'AN, elle offrira une superbe prime à tous ses acheteurs.

Cette prime consiste en un magnifique portrait du Tzar ou de la Tsarine, spécialement édité pour la Maison E. FAURE ET C^{ie}.

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

INDUSTRIEL et d'AMATEURS de tous systèmes à découper
SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban. Mortaiseuses, Machines à Percer. — Outils de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. ANATEURS. — BOITES D'OUTILS
SCIES, BOIS, DESSINS et tous les fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. 250 gravures) franco 0,85 c.
A. TIERSOT 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de PARIS 1889-1891-1892-1893.

Un joli cadeau à faire, c'est d'offrir un beau **FLAMANT ROSE** du lac de Tunis. En vente chez M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris.
On prépare aussi les flamants de façon à pouvoir être envoyés par colis-postaux.

GRANDE PATISSERIE-CONFISERIE

A. BOURELIX
TUNIS — 24, avenue de France, 24 — TUNIS
LA PLUS ANCIENNE MAISON FRANÇAISE DE TUNIS
Spécialité de Dattes Farciées
Marrons glacés, petits fours, pièces montées, glaces, sorbets, pâtisserie fine pour mariages, baptêmes, nocés, bals, etc.
COLIS POSTAUX

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Émile GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLES OR ET ARGENT

GRANDE PATISSERIE-CONFISERIE

E. MONTELLACI
TUNIS — 5, Avenue de France, 5 — TUNIS
La grande pâtisserie-confiserie E. Montelacci se recommande au public par la spécialité de son café, ses liqueurs fines ces premières marques de France et étrangères.

A LA VILLE DE PARIS

TUNIS — 8, Rue de l'Eglise, 8 — TUNIS
Tissus — Soierie pour robe de bal — Mousseline soie plissée — Dépôt de confection de fourrure haute nouveauté — Atelier de couture dirigé par une première coupeuse de Paris d'un talent incontestable — Prix très modérés.

M. VINCENT, propriétaire de la *Brasserie Tunisienne*, rue de la Poste, 3, a l'honneur d'informer le public que depuis le 1^{er} décembre prochain, il joint à sa brasserie un restaurant.
Cuisine essentiellement bourgeoise et à des très modérés. Service à la carte, plats du jour, etc. M. Vincent s'est assuré, à cet effet, le concours d'un chef des plus capables.

RESTAURANT D'ATHÈNES

N. PAPAYANNI
PROPRIÉTAIRE
TUNIS — 4, rue de l'Eglise — TUNIS
Pension pour MM. les officiers — Salons pour nocés et festins.
SERVICE A PRIX FIXE
PRIX MODÉRÉS PRIX MODÉRÉS
Seul dépositaire du vin muscat de Samos
1,50 le litre

Le Courrier de la Presse

FONDÉ EN 1889
Directeur: **A. GALLOIS**
21, Boulevard Montmartre, 21. — PARIS
Fournit coupures de journaux et de revues sur tous sujets et personnalités
Le Courrier de la Presse lit 6,000 journaux par jour

TARIF. 0 fr. 30 par coupure
Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité
par 100 coupures, 25 fr.; par 250 coupures 55 fr.
par 500 " 105 fr.; p. 1000 200 fr.
Tous les ordres sont valables jusqu'à avis contraire

Epicierie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages
CONSERVES, SALAISONS
Liqueurs des 1^{res} marques
ATHANASIOU & C^{ie}
12, Rue d'Italie — TUNIS



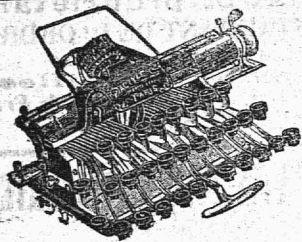
TERRAINS A VENDRE

A vendre par lots un joli terrain, situé à côté de la gare de Maxula-Radès, longeant la route de La Goulette sur 250 mètres environ. S'adresser à M. Crudenaire, à Maxula-Radès.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24 - TUNIS

Brioche. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage. — Spécialités de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. Fournitures pour soirées Baptêmes. Mariages et Bals.



La "Dactyle"

Seule machine à écrire ne coûtant que 210 fr.

Garantie à l'usage permettant d'écrire jusqu'à 60 mots à la minute

A. DE PARADE
Seul entrepositaire pour la Tunisie

GRANDE

Boulangerie Viennoise

8, Boulevard de Paris

SPÉCIALITÉ DE PAINS VIENNOIS

CROISSANTS AU BEURRE
PAIN DE GLUTEN - SANDWICHES
PETITS PAINS
POUR RESTAURANTS ET HÔTELS
Chaque soir à 5 h. : **Pain Frais**
ON PORTE A DOMICILE

DOMAINE P. POTIN

Chaux
HYDRAULIQUE
ET CIMENTS

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la Maison Saint Frères
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sess — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sanaleg septain — cordages et ficelles.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889

Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels

PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE

Garantie pure de tout mélange EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.

Livraison à domicile en estagnon DE 5, 10, 15, 20 et 25 KL.

S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie. — TUNIS.

Envoi franco d'échantillons sur demande

Banque de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Débits à vue et à échéances fixes —

Garde de titres au Payement et escompte de coupons. Reports. —

Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS. ÉMISSIONS

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés

Comptoir de Tunis

Avenue de France

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

G^{DE} ÉPICERIE ORIENTALE

Gros et Détail. — Maison fondée en 1881
24 et 26, Rue d'Italie — TUNIS — rue d'Italie, 24 et 26
AIMÉ EYRIÈS

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Café vert Moka.....le kilo	3 20	Absinthe Pernod fils.....le litre	2 25
— Martinique.....	3 20	Cognac Martell.....la bout.	5 25
— Santos.....	3 50	Eau-de-vie de vin vieille.....	1 25
— Rio extra.....	2 40	Chartreuse jaune.....le litre.	6 60
— Rio ordinaire.....	2 25	— le 1/2 litre.	3 60
Sucre scié Lebaudy, b. 1 k.	» 60	Rhum Saint James.....le litre.	3 80
— ».....	» 50	— le 1/2 litre.	1 90
Bougie sup. Fournier.le paq.	» 55	Rhum Charvet.....le litre.	2 20

La fidélité du client honore une maison et l'encourage; LA MAISON AIMÉ EYRIÈS ayant le respect de son nom, a l'habitude d'être toujours consciencieuse.

EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

LE GAZ ACÉTYLÈNE
A TUNIS

de la Cie Continentale d'Éclairage par le Gaz Acétylène de Paris
Siège: 51, rue Vivienne — PARIS

Appareils du système BON recommandés par la Société des Ingénieurs

INSTALLATIONS
pour Villas, Communes et Habitations particulières

Devis et Renseignements gratuits sur demande
Facilités accordées aux Municipalités pour l'éclairage public communal

Seule agence pour toute la Tunisie: à la MAISON UNIVERSELLE
29, rue Al-Djazira, à Tunis, M. ROUVEIROLLIS directeur.

A partir du 1^{er} décembre, les expériences publiques auront lieu tous les soirs jusqu'à sept heures. Les magasins eux-mêmes seront éclairés au Gaz acétylène avec un appareil de 200 becs.

MATERIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL

Chemins de fer portatif Decauville

FABRIQUE DE NORIAS
de tous Systèmes

Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. S. D. G.
— MUSTAPHA - ALBER —
Maison fondée en 1829
De 1869 à 1889. 1^{er} prix dans l'Exposition

Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.

Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

TRANSIT INTERNATIONAL

P. Dana & Foubert
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12 — TUNIS

Coe spondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille

GONDRAN FRÈRES, Agents

Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.

Un agent portant les insignes GONDRAN FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.

Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménagements.

TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMITRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL D 6.730.500 FRANCS

Service postal Français

AGENCE DE TUNIS

Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transports des passagers, des marchandises et des dépêches

DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS;

— tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la Côte tunisienne et TRIPOLI;

— tous les Mardis, à 4 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.

— tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE.

— tous les Dimanches, à 4 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour SOUSSE. MONASTIR, MEHDIA, SFAX, GABES, TRIPOLI et DJERBA.

ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;

de TRIPOLI, DJERBA, GABES, SFAX, MEHDIA, MONASTIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3 rue d'Allemagne

L'Agent, JB. PÉDELUPÉ,

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions

SUCCESSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe:

A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0.

Demandez Parout LE KINA BELLOT

ABSINTHE ET AMER ONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY des liqueurs fines de la maison Lavaine & Cie et du champagne Montebello.

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et accidents

Capital: UN MILLION

Siège social: BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger

Incendies

propriétés mobilières et immobilières

RÉCOLTES SUR PIED

en gerbes et en meules

Collective pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers

Individuelle, chevaux et voitures

ris de glaces

S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

Approvisionnement Général

RAOUL DELMAS
Fournisseur de l'armée et de la marine française
TUNIS

BUREAUX et BOULANGERIE: 123, rue des Teinturiers.
SEMIOULES et FARINE: 21, rue El-Béehir (près Bab-Aleoua).
CAVES et ENTREPOTS: 3, rue Sidi-el-Benna (immeuble Ben Ayed).
(Ancienne cave de l'intendance militaire)

VENTE ET ACHAT

Vins et Eaux-de-Vie de Tunisie, Semoules, Farines, Sons, Céréales, Pain blanc, Pain de soupe et de munition, Pommes de terre et Légumes secs, Cafés, Sucres, Graisse, Lard, Huile, Beur-re, Bois et Charbons de terre, Sacs neufs et d'occasion, Cordes, Ficelles.

MM. les Colons et Négociants recevront chaque mois une coet détaillée indiquant le cours de toutes les denrées.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

GROS **DOURA Frères** DÉTAIL
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27

Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires
Semoules et Farines — Pommes de terre

LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lepeletier

SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survies. — Nues. — Propriétés, etc.

INCENDIES. — Assurances dimmeubles, formes mobilières marchandi-ses. — Assurances contre la foudre et des appareils à vapeur. — Contre les recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.



La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédi-t Foncier de France.

S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

"LE PHENIX"

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE

SIÈGE SOCIAL: 33, rue Lafayette. — PARIS

Agent général pour la Tunisie:

M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS

PRINCIPALES SOUS-AGENCES:

MM. NESTLER aîné, à Sousse; PAGLIARELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès

WAROQUIER à Mehdià; SAYON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SAOR à La Goulette, Kram et environs; GREIL, à Medjez-el-Bab; LOINT à Souk-el-Arba; GUIÉNOT, à Chardimaou et Lévy, à Kairouan.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs

AGENCE DE TUNIS

Th. PROUST*, directeur

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.

Dépôts à vue et à échéances fixes

A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans et au-delà..... 4%
A 2 ans..... 3%

Loction de coffres-forts

Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants a plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille

Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir

Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m

Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30

Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin

Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir

Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin

Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30

Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures

Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin

Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi 3 h. 30 soir

Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30 s.

Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir

Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. m.

Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30 soir.

Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.

Prix des Places:

1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 50 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise

AVIS IMPORTANT

MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Gé-nérale Transatlantique 11, rue Es Sadikia.